

RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le ou la responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant dirige une structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 6 ans.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Élaboration, conception, animation et mise en œuvre du projet d'établissement
- Accueil, orientation et coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux
- Conception et mise en œuvre du projet pédagogique de la structure
- Développement d'une culture de la bientraitance
- Conseil technique et soutien des équipes
- Garantie du bien-être et de la santé des enfants accueillis

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les responsables d'établissement d'accueil du jeune enfant représentaient 5 400 agents au 31 décembre 2012. Ces agents travaillent principalement dans les EPCI, les communes et les conseils départementaux.

Ils disposent d'une grande autonomie pour organiser le fonctionnement de la structure ou du service qu'ils encadrent. Les responsables d'établissement d'accueil du jeune enfant sont garants de la sécurité et du bien-être des enfants, en lien avec les médecins, psychologues et services spécialisés.

ACCÈS

- > Formation initiale en soins infirmiers, spécialisation puériculteur ou puéricultrice, dans le domaine sanitaire et social
- > Conditions d'exercice réglementées
- > Concours d'accès de la filière médico-sociale, catégorie A, cadres d'emplois des puériculteurs et puéricultrices territoriaux, cadres d'emplois des puériculteurs et puéricultrices cadres territoriaux de santé ; filière sociale, catégorie B, cadres d'emplois des éducateurs et éducatrices territoriaux de jeunes enfants

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le développement des politiques publiques globales et transverses ;
- le développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération, importance du travail en réseau ;
- le mouvement de mutualisation des services sur des échelons intercommunaux, et la nécessaire prise en compte de l'inscription de la structure au niveau d'un territoire ;
- la grande diversité des typologies de familles (modèles conjugaux, modèles sociaux, modèles culturels) ;
- l'évolution des modes de vie et de la demande des familles : flexibilité des horaires... ;
- la transformation des structures sous l'influence des politiques pour l'enfance et la famille : complexification

de la gestion du taux d'occupation liée à l'évolution de la demande sociale ;

- la précarité et la paupérisation des familles, les formes différentes de vulnérabilité des familles ;
- la tension entre universalité du service et équité ;
- le développement du management transversal par projet et par objectif et des démarches qualité ;

Le rôle des responsables d'établissement d'accueil du jeune enfant est déterminant dans la conception et la mise en œuvre du projet de l'établissement, en cohérence avec l'analyse des besoins des familles, des enfants et des évolutions de l'environnement social. Ils ont également une action déterminante d'information des parents ou des substituts parentaux dans le développement d'une culture de la bientraitance.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Sur les 2,3 millions d'enfants de moins de trois ans recensés en métropole sur l'année 2013, 32 % sont gardés uniquement par leurs parents. Si l'offre de places en crèche n'a cessé de croître au cours des vingt dernières années, elle reste loin de celles des pays d'Europe du Nord. De plus, il est important de s'intéresser aux réalités de l'accueil aux regards des objectifs visés par les politiques d'accueil (un enfant sur dix issu d'une famille monoparentale est accueilli). Le métier de responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant, s'il est au cœur des politiques sociales et de santé, reste dépendant de son mode de mise en œuvre et ce, même si un décret revalorisant le statut et, par extension, l'échelle indiciaire des puériculteurs et puéricultrices est paru au journal officiel, le 21 août 2014. Sans aucune modification structurelle, les ressources risquent de faire défaut.

• SCÉNARIO 1

Sans modification structurelle, se pose la question d'une redéfinition des modalités d'intervention en regard des moyens. Compte tenu de politiques sociales et de santé ambitieuses, il est nécessaire de rechercher une synergie des acteurs.

• SCÉNARIO 2

Les changements induits par les recompositions territoriales, les dynamiques de mutualisation et de territorialisation des services, redéfinissent le périmètre et les modalités d'organisation et d'intervention. C'est alors le cadre même de l'exercice professionnel qui s'en trouve modifié. La question posée est donc de savoir quel sera le périmètre institutionnel pertinent pour mener à bien les politiques sociales et de santé, mais aussi pour prendre en compte de nouveaux modes de gestion afin de favoriser une prise en charge cohérente et concertée de l'accueil des jeunes enfants, du développement social et de la santé. Dès lors, l'articulation entre les différentes politiques apparaît comme une nécessité.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

• EFFECTIFS AU 31/12/2012

5 400 agents

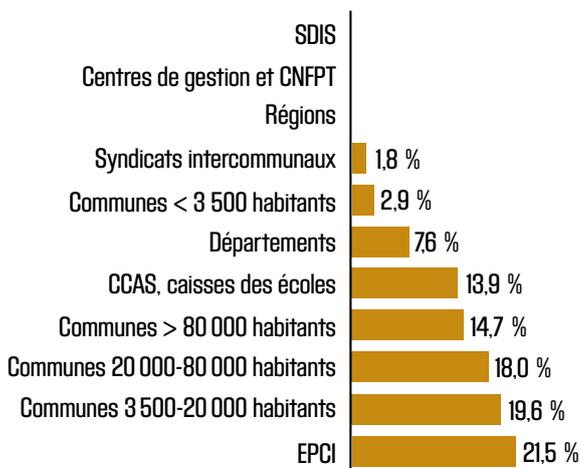
4,9 % d'agents à temps non complet

98 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

50,4 % d'agents de catégorie B

43,7 % d'agents de catégorie A

90,4 % d'agents titulaires

9,6 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **45 ans**

Part des plus de 55 ans : **18,5 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Petite enfance	5 020	93
Autres services	380	7